

SONTHONNAX

Arbez Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 2 nivôse an II au 25 germinal an II. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Berchet Jean, illettré. Demeurant à Sonthonnax. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II.

Berchet Joseph Marie. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Berthelon Claude-Joseph. Sait signer. Demeurant à Sonthonnax. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 2 nivôse an II au 25 germinal an II. Elu président du comité de surveillance de Sonthonnax le 2 nivôse an II. Réélu président du comité de surveillance de Sonthonnax le 21 pluviôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V (?). Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Berthelon Jacques. Sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 2 nivôse an II au 25 germinal an II. Sergent-major de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu sergent-major de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Branche Claude Joseph. Notaire. Commissaire du Directoire exécutif nommé le 2 frimaire an V. Elu juge de paix, il démissionne le premier prairial an VI.

Chaveyriat Jean Marie. Tambour de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu tambour de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV.

Duperroux Jean-Joseph, illettré. Demeurant à Mornay. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II.

Farat Joseph François. Maire de Sonthonnax en 1792. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V. Il verse pour 1 franc de réquisition en paille le 11 frimaire an VIII.

Farat Joseph-Marie. Sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Sonthonnax le 2 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance en pluviôse an II. Sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Frèrejean Ennemod, né en 1750 à Volognat. Ordonné en 1774. Vicaire de Sonthonnax. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 26 pluviôse an II.

Frolin Louis. Illettré. Demeurant à Sonthonnax. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Garin Jean-Baptiste, illettré. Demeurant à Mornay. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II.

Genard Pierre-Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Elu président du comité de surveillance de Sonthonnax le 2 pluviôse an II. Il verse pour 7 francs de réquisition en froment le 11 frimaire an VIII.

Joyard Jean Marie. Capitaine de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu capitaine de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Elu assesseur du juge de paix du canton de Sonthonnax, le 10 brumaire an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V. Il verse pour 5 francs de réquisition en seigle le 11 frimaire an VIII.

Lattard Joseph-Marie. Sait signer. Demeurant à Sonthonnax. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Secrétaire du comité de surveillance du canton de Sonthonnax le 30 thermidor an II. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Maissiat François. Fils de Jean Joseph Maissiat. Sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III.

Maissiat François. Demeurant à Sonthonnax. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV (?). Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V. Il verse pour 7 francs de réquisition en froment le 11 frimaire an VIII.

Maissiat Jean-Baptiste. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Lieutenant de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu lieutenant de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Maissiat Jean-Joseph. Sait écrire. Demeurant à Sonthonnax. Elu assesseur du juge de paix du canton de Sonthonnax, le 28 septembre 1790. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Président du comité de surveillance du canton de Sonthonnax le 10 thermidor an II. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Fusilier de la Garde Nationale

de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Maissiat Pierre. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Elu président du comité de surveillance de Sonthonnax le 17 nivôse an II. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Mathieu Jean Joseph. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V.

Mathieu Joseph. Sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Mathieu Pierre-François. Sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V. Il verse pour 13 francs de réquisition en avoine le 11 frimaire an VIII.

Mermet Laurent. Sous-lieutenant de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu sous-lieutenant de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Fusilier de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Mermet Martin. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Michaillard Jean-Joseph. Sait écrire. Demeurant à Yzernore. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II.

Monin Joseph. Demeurant à Yzernore. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II.

Moyat Jean-Claude. Sait écrire. (Voir *Matafelon*). Demeurant à Matafelon. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Secrétaire du comité de surveillance du canton de Sonthonnax le 10 thermidor an II. Président du comité de surveillance du canton de Sonthonnax le 30 thermidor an II.

Nicod. Nommé commissaire du pouvoir exécutif du canton de Sonthonnax le 1^{er} prairial an VI

Paffon Jean Joseph. Demeurant à Heyriat. Elu capitaine de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V.

Reybillet Claude. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Reybillet Joseph-François. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II.

Reymaréchal François. Sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Rivet Jean-François. Sait signer. Demeurant à Yzernore. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Rodet Claude. Sait signer. Demeurant à Sonthonnax. Membre du comité de surveillance de la commune de Sonthonnax du 25 frimaire an II au 25 germinal an II. Membre du comité de surveillance du canton de Sonthonnax la Montagne le 10 thermidor an II. Sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Rodet Jérôme. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V. Il verse pour 3 francs de réquisition en avoine le 11 frimaire an VIII.

Rodet Joseph. Demeurant à Heyriat. Elu sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV (?). Elu sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax, le 1^{er} frimaire an V.

Rodet Thieven Joseph. Sergent de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu assesseur du juge de paix du canton de Sonthonnax, le 10 brumaire an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.

Rosset Nicolas. Caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an III. Elu caporal de la Garde Nationale de Sonthonnax en l'an IV. Il a le droit de vote, aux assemblées primaires, en l'an V.